

Le tout jeune service de déminage, qui attendait beaucoup de la décision alliée, espérait pouvoir utiliser **100 000 prisonniers** de guerre (**P.G.**) allemands et nettoyer ainsi très rapidement le sol français. Officiellement Raymond Aubrac, chef de service, demanda ces 100 000 PG mais le contingent fut fixé par le ministère du Travail et seulement 50 000 prisonniers furent affectés au déminage.

Les prisonniers-démineurs devaient officiellement **être volontaires**. En fait, leur recrutement obéira à d'autres critères :

- la notion de réparation du dommage par ses auteurs,
- ne pouvait prétendre au titre de démineur que ceux qui désamorçaient et neutralisaient les engins. Toute la manutention, le repérage des terrains, le transport, le terrassement et l'évacuation restaient seulement du domaine de l'aide et ne relevait pas du titre. Quelques soldats du Génie allemand se mirent volontairement au service des Français à l'automne 1944, individuellement ou par unités. La main d'oeuvre allemande pour enlever les mines ne fut donc pas réellement spontanée.
- libération anticipée pour bonne volonté et acte de courage. Mais très peu de libérations furent accordées. Les ordres précisaient en effet qu'il fallait empêcher les libérations trop nombreuses. Celles-ci ne pouvaient pas excéder 10 P.G. par mois.

**L'article 7** de la capitulation de mai 1945 stipulait : "*Toutes les mines, tous les champs de mines et autres obstacles dangereux seront rendus inoffensifs dans la mesure du possible. Du personnel militaire et civil allemand non armé et muni de l'outillage nécessaire sera fourni et employé à l'enlèvement des mines, champs de mines et autres obstacles, conformément aux ordres des représentants alliés*". Mais très vite, il s'avéra que les techniciens du déminage étaient trop peu nombreux. C'est pourquoi la France se tourna vers les P.G., seule main d'oeuvre disponible à cette époque.

**L'article 31** de la Convention de Genève stipulait que : "*Les travaux fournis par les prisonniers de guerre n'auront aucun rapport direct avec les opérations de guerre. En particulier, il est interdit d'employer des P.G. à la fabrication ou au transport des armes, munitions de toute nature ainsi qu'au transport de matériel destiné à des unités combattantes*". Il était donc difficile pour les autorités françaises de constater que le déminage n'était pas inclus dans cette définition puisque les mines ont un rapport direct avec les opérations de guerre et qu'elles étaient à la fois armes et munitions.

De plus **l'article 32** de cette convention interdisait d'employer des prisonniers de guerre à des travaux insalubres ou dangereux. Mais cet article de 1929, s'il visait les travaux dangereux et malsains, ignorait le déminage.

Quelques-uns des P.G. prirent racine sur le sol français : lors de la fin de la première tranche des travaux de déminage de l'été 1947 certains acceptèrent la proposition du MRU et restèrent au titre de travailleurs et démineurs libres. D'autres nouèrent des liens solides avec les démineurs français et une fois rentrés continuèrent à entretenir des relations. Il y eut une réelle coopération, entre démineurs français et P.G., fondée sur une fraternité face au danger. La qualité de "**prisonnier**" fut souvent oubliée pour laisser place à celle de "**spécialiste**". Face au danger, il n'était plus question de statut ou de nationalité.

Les Français eurent de la reconnaissance en élevant leurs compagnons, soit prisonniers de guerre mais démineurs avant tout, à la dignité du héros volontaire.

Les conditions de vie de ces prisonniers étaient très supportables (2 000 calories par repas, baraques offertes par l'armée US et une ration de tabac de 80 grammes par mois). Cela ne les empêchât pas toutefois de rêver à la liberté et il y eut quelques tentatives d'évasion de P.G. Une prime de 1 500 F fut offerte pour chaque prisonnier repris.

### Les panneaux de déminage de 1945.



Le 18 avril, puis le 25 mai 1945, Paris est obligé d'insister sur le devoir de mettre en place ou d'entretenir les clôtures, les poteaux et affiches existantes sur le marquage des zones minées ou dangereuses. Ces mesures de balisage et marquage doivent être des mesures de police et de sécurité prévue par l'**article 97** paragraphes 1 et 6 de la **loi du 5 avril 1884**. Ces mesures sont dues en premier lieu au fait, qu'à cette époque, de nombreux terrains réputés minés et un grand nombre d'installations suspectes ne sont pas signalés alors que certains emplacements sont parfaitement connus des habitants de la région. Elles sont également justifiées par la peur des accidents qui ont un effet désastreux sur l'image du déminage mais aussi par la volonté d'avoir la maîtrise des opérations et éliminer ainsi les tentations de déminage privé et de récupération de matériel. A cette époque, les communes commencèrent à baliser les terrains et transmettre aux délégués départementaux du déminage leurs besoins pour appliquer les mesures de Paris. Ces besoins concernaient le nombre d'hectares qui nécessitaient une opération de déminage, les types et la nature de sol, le nombre de maisons, de bâtiments publics, etc.

Bien sûr la priorité du déminage était les voies de communications, les grands services publics, terrains cultivés et exploitations agricoles et les établissements industriels qui à l'après-guerre étaient essentiels pour la vie et la relance nationale.

Un ordre signé de R. Dautry précisait déjà les modalités de la signalisation des zones dangereuses ou minées. Une pancarte de 25 cm sur 30 portant les inscriptions "**Attention Mines**" tracées à la peinture, rouge de préférence, est

placée sur un piquet d'au moins 70 cm de hauteur planté à proximité immédiate de tout engin suspect et à toutes les entrées de terrains repérés. Si le terrain n'est pas clôturé, une pancarte était placée tous les 25 mètres, le long de ses limites. Routes, chemins, bâtiments, ouvrages d'art et installations diverses recevront aussi ces précieux marquages.

Une autorisation sera donnée aux maires de laisser en place ou d'utiliser les panneaux allemands marqués "**Achtung Minen**" ou "**Minen**" dont le sens était facilement compréhensible pour la population. Furent aussi utilisés le triangle rouge de l'armée américaine ainsi que les pancartes anglaises "**Danger Booby-traps**" qui signalaient la présence d'engins suspects. Ces panneaux furent d'ailleurs doublés par des panneaux français : à cette époque, la population comprenait mieux l'Allemand que l'Anglais.



Cette signalisation était à la charge du MRU et non pas prise sur les crédits budgétaires des maires. Bien sûr, comme toute administration qui se respecte, les maires devaient faire un mémoire en trois exemplaires revêtu d'une attestation de prise en charge et transmis pour mandatement au représentant départemental. Il ne restait plus aux autorités communales qu'à surveiller les panneaux, le marquage et le balisage, le temps que le service de déminage et les équipes spécialisées viennent exécuter les opérations de déminage, de désobusage ou de débombage.

A l'époque, les mines étaient rarement posées au hasard et les zones minées, qu'elles soient en quinconce ou en parallèle, étaient presque toujours signalées et un plan de pose réalisé. En ce qui concerne le marquage, l'inclinaison des lettres étaient vitales : une pancarte dont le sigle "**Minen**" était penché vers la droite protégeait un véritable champ de mines. S'il s'infléchissait vers la gauche, le danger était écarté, le sol était vierge de mines. Les balisages indiquaient eux-aussi, à ceux qui savaient les lire, de quel type de minage il s'agissait. Un rectangle dans la partie inférieure d'un triangle signalait les "**Riegel**" (mines antichar en forme de barre appelées par les Anglais les **Barmines**). Une croix, elle aussi inscrite dans ce type de panneau, était réservée aux **Tellermines** (mines

antichar) alors qu'un rond barré dans un carré annonçait un panaché de mines de type antichar "**Tellermines**" et de mines antipersonnel "**Schumines**".

Les Anglais et les Américains n'étaient pas en reste à l'époque sur ce sujet puisqu'ils avaient utilisé ce principe en plantant des flèches bicolores révélant les trouées de 3,70 mètres (couloir de champ de mines) au travers des champs de mines, le côté de la flèche le plus clair désignant la voie libre et donc la zone non minée.

---

## ■ L'après 1945

A peu près 1 % du sol français fut miné durant cette guerre, ce qui représente l'équivalent de villes comme Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux réunies. Toutes les zones côtières et frontalières furent touchées. Cinquante-deux départements au total demandèrent un nettoyage plus ou moins important. Le département des Bouches-du-Rhône fut le plus atteint avec près de 51 300 hectares de surface minée ou dangereuse. Dans le palmarès des records on trouve les Vosges avec 42 100 h, l'Hérault avec 17 500 h et les Hautes-Alpes avec 9 680 h alors que les départements de la Sarthe ou la Mayenne semblaient, aux dires des statistiques, n'avoir que deux hectares minés.

Après la guerre, les Américains admettront que les mines furent responsables de **2,5 %** de leurs pertes humaines au combat et de la destruction de **20,7 %** de leurs chars.

Le 22 août 1946, une circulaire de François Billoux stipule que les travaux de désobusage, placés sous l'autorité du Service du matériel de l'armée, est confié au **MRU** (Ministère de la **R**econstruction et de l'**U**rbanisme). Celui-ci prendra désormais en charge : *"les opérations ayant pour objet la recherche, la neutralisation ou la destruction des projectiles, tirés, lancés ou projetés qui n'ont pas éclaté., leur destruction., mais aussi le nettoyage des carrières, caves et dépôts de munitions abandonnées."*

Le rapport entre le nombre de mines enlevées et celui des tués est de 1 Français tué pour une moyenne, au premier semestre 1946, de 28 450 mines enlevées. Le mois de juillet 1945 fut le plus mortel avec 1 tué pour 24 000 mines enlevées alors que février (1 pour 51 000 mines) et avril (1 pour 64 000 mines) furent les moins mortels.

**Pour 10 000 mines enlevées : il y a eu en moyenne 7 accidents faisant 2 morts et 5 blessés parmi nos démineurs français et les prisonniers allemands.**

A l'issue de la guerre, on estima que 1 % du territoire français avait été miné soit 500 000 hectares. La France fut

considérée comme un pays dévasté et ruiné avec plus de 32,5 millions de bombes et obus non explosés.

Le rapport entre le nombre de mines enlevées et celui des tués est de 1 Français tué pour une moyenne, au 2<sup>ème</sup> semestre 1945, de 28 450 mines enlevées. Le mois de mai 1945 fut le plus mortel avec 1 tué pour 9 600 mines alors que les mois les moins mortels furent en octobre avec 1 tué pour 37 000 mines enlevées et en novembre 1 pour 55 000 mines.



## ☛ L'après-guerre

Durant les opérations de déminage entre 1945 et 1947, on comptera **2 000 morts chez les prisonniers allemands, 592 tués parmi nos 3 200 démineurs français et plus de 800 blessés graves.**



*Equipe de démineurs français et de prisonniers allemands avec monsieur Grosstephan, père, accroupis au milieu de son équipe en tant que Chef de groupe. 1945/1947*

*(Photo offerte par Richard Grosstephan, fils)*

### Les accidents de déminage

D'avril 1945 au 31 décembre 1946, le service contentieux de la Direction du déminage eut à traiter **900 réclamations** sur lesquelles 200 furent rejetées, (la responsabilité des dommages incombant aux requérants eux-mêmes du fait de leur imprudence ou de l'inobservation des prescriptions publiées) et **500** furent réglées. Les sommes furent versées assez rapidement, entre 3 à 4 mois, bien que pour chaque ordre de réclamation immobilière, mobilière ou agricole une expertise ou une vérification de devis présenté ait été demandée au service compétent. On ne démine pas, on ne désobuse pas, on ne débombe pas sans causer de morts, de blessés ou de dommages, bref sans provoquer des litiges ou des dégâts collatéraux. C'est ainsi que fut créé ce service qui était chargé d'instruire et de liquider tous les dossiers d'accidents du travail et de dommages matériels, les différents à propos de réquisitions ou de livraisons d'outillage, et enfin des secours aux veuves et orphelins de démineurs.

Par rapport à l'ensemble du travail accompli, on a compté **7 accidents** environ pour **10 000 mines enlevées**, ayant coûté en moyenne la vie à deux personnes, Français et Allemands confondus.

Un bilan du printemps 1947 observe avec satisfaction que les accidents survenus à des Français, **1860 dossiers**, ont été instruits auxquels s'ajoutent **247** dossiers d'accidents de travail proprement dits, c'est à dire non consécutifs à une explosion. S'y ajoutent **4 724** dossiers d'accidents de prisonniers allemands et **1 140** affaires de dommages.

De 1945 à 1950, 75 % des accidents enregistrés furent des accidents de déminage par mines ou munitions non explosées.

Ce n'est que le 27 avril 1947 que fut officialisée l'attribution de la mention "mort pour la France" sur l'acte de décès des démineurs victimes d'accidents. L'argumentation repose sur le fait que "les mines ont été posées sur le territoire national par les troupes allemandes en quantités telles que leur acte peut être qualifié d'action de guerre quelle que soit la manière dont sont payées les personnes qui effectuent cette opération très dangereuse et conséquence directe de la guerre".

**En avril 1947, les attributions du déminage furent étendues par décret : "Les opérations ayant pour objet la recherche, la neutralisation ou la destruction des projectiles tirés, lancés ou projetés qui n'ont pas éclaté, la destruction des projectiles ou engins isolés qui n'ont pas été tirés, lancés ou projetés, le nettoyage des carrières, caves et dépôts de munitions abandonnées qui ont été détruits par explosion ou incendie".**

**Le 26 juin 1947, Raymond Aubrac demande et obtient de faire porter la glorieuse mention sur les actes d'état civil de tous les agents décédés avant la décision. Décorations et citations devaient compléter, pour les vivants, les démonstrations de reconnaissance de la patrie. De plus, individualisant la profession, les démineurs reçurent à partir de septembre de la même année une carte barrée tricolore, attestant leur activité de déminage.**

**En juillet 1947, une note de 0 à 20 fut attribuée à chaque démineur allemand en fonction de sa "manière de servir". Les notes les plus élevées permettaient d'obtenir, dans le dossier du service central, la mention "mériterait d'être libéré pour services rendus". C'était en fait, la seule chance pour le P.G. méritant de rentrer chez lui, libre, à la fin de la campagne de son équipe. Les autres, moins habiles ou moins coopérants, partaient soit vers d'autres départements pour continuer le déminage, soit retournaient dans leur camp origine en attendant une nouvelle affectation.**

**Le 22 octobre 1947, il fut remis un diplôme à tous les démineurs qui quittaient le service. Diplôme décerné "en reconnaissance des services rendus en péril de sa vie". Ce document était illustré de deux médaillons sous la date de 1945, le premier campait sur fond de ruines un démineur armé d'un détecteur, le second estampillé 1947 dessinait un coucher de soleil caressant les épis mûrs d'un champ en début de moisson.**

**Fin 1947, les travaux de déminage sont considérés comme achevés avec l'aide de près de 3 000 volontaires français et 30 000 prisonniers allemands, nombre pouvant aller jusqu'à 48 000 pour le seul mois d'octobre 1945.**

**De début 1946 à fin 1947, on nettoya 475 680 hectares dont 220 000 de terres cultivables, ce qui représente l'enlèvement de presque 13 millions de mines terrestres et 663 000 obstacles marins, dont un tiers miné.**



*Exposition à Strasbourg devant les autorités civiles des différentes mines trouvées et neutralisées dans la région.*

*(Photo offerte par Richard Grosstephan, fils)*

Ce n'est qu'en 1952, que le ministre de la reconstruction E. Claudius-Petit satisfait un vou maintes fois exprimé en inaugurant solennellement un monument dédié aux morts du déminage. Situé symboliquement au sommet du Ballon d'Alsace, il porte l'inscription des noms des 594 victimes dénombrées officiellement.

De 1945 à 1985, nos démineurs auront neutralisé 650 000 bombes d'aviation, plus de 13,5 millions de mines et près de 23 millions d'obus.

**Bilan total :**

La surface minée était égale à 12 fois celle de Rio de Janeiro. Une équipe de 4 hommes ne peut nettoyer plus de 500 mètres carrés par jour. Au 1er mars 1947, les démineurs avaient déjà enlevé 12 millions de mines, soit 5 fois le poids de la Tour Eiffel.

Au moins 30 millions d'objets divers ont donc été manipulés en 3 ans de déminage par 40 000 mille hommes, Français et Allemands confondus. Chaque démineur aurait traité 750 engins à lui seul et si tous les prisonniers étaient réellement "démineurs", bien plus encore !